

surpris de sa tournure d'esprit au sujet de la question. Il n'avait jamais pris d'assurance dans ma compagnie, ni par mon entremise, de sorte que je n'avais aucun intérêt à sauvegarder quand j'entrepris de changer ses idées à propos des compagnies d'assurance.

"Mon ami, lui dis-je, vous vous plaignez d'avoir mis de l'argent dans une compagnie d'assurance, pour rien. Vous ne dites pas que vous n'avez fait aucun cas de la protection que vous aviez, mais la seule chose que vous dites, c'est que vous avez dépensé de l'argent pour rien. Eh bien! Vous ne vous rendez pas compte, en ce moment, que la compagnie d'assurance dont vous faisiez partie est en existence depuis trente ans, qu'un certain nombre de ses assurés meurent chaque jour et qu'elle est obligée de payer plusieurs millions de dollars chaque année pour réclamations en cas de décès? Une partie de votre prime a été employée pour payer des pertes semblables.

"Si vous avez mis de l'argent pour rien dans une compagnie d'assurance, ce doit être parce que vous n'avez accordé aucune valeur à la protection qui vous était donnée. J'admettrais bien que si vous vous souciez peu de la protection, c'est qu'elle n'a aucune importance pour vous. Si votre femme et vos enfants vous sont indifférents, il est bien entendu qu'une assurance sur la vie n'a aucune signification pour vous, mais j'ai de la difficulté à croire que vous soyez aussi indifférent que cela.

"Quant à ce qui me concerne personnellement, je dois plus à ma femme qu'à toute personne vivante. Les petits ennuis qu'elle m'a évités, les sacrifices qu'elle a faits chaque jour pour moi, je ne pourrai jamais lui revaloir tout cela; je me sentirais absolument déshonoré si je n'avais pas une police d'assurance-vie en sa faveur. Je sais que vous devez autant à votre femme que je dois à la mienne et que vous l'aimez tout autant qu'un mari aime sa femme, et vous ne devez jamais penser que l'argent dépensé pour elle est dépensé pour rien.

"Vous n'avez pas eu une police d'assurance assez longtemps pour avoir pu l'essayer réellement. Voyez le capital qu'une telle police vous représenterait maintenant. Vous êtes fatigué de votre commerce et vous cherchez à en sortir. Vous avez entrepris de suivre des cours d'élocution avec un ferme espoir que cela vous ouvrirait une nouvelle carrière. La grève est venue et le manque d'argent vous a forcé d'abandonner vos espérances et de continuer votre vieille routine d'autrefois. Vous n'avez pas de ressources suffisantes pour vous permettre de rester une semaine sans rien faire. Quelle aide aurait été pour vous la valeur d'emprunt de votre police, si elle était toujours en vigueur! Avez-vous le droit

de condamner l'assurance sans en avoir goûté les bienfaits?

"Vous parlez d'un intérêt de 3% sur les dépôts faits dans une compagnie de crédit. Notre compagnie d'assurance a maintenant 35 ans d'existence et elle vous a aidé pendant plus de 20 ans. Vous avez gagné \$1,000 par an pendant au moins 15 ans; vous n'avez même pas mis de côté un penny, mais vous êtes en dette, en ce moment de plusieurs centaines de dollars. Alors quel droit avez-vous de parler de ce que gagne une compagnie de crédit? Pendant combien de temps laisseriez-vous dans une compagnie de crédit un dollar, si vous le lui confiez? Comme je suis en train de vous faire de dures remontrances, je serai également franc au sujet de moi-même. J'ai pris une police d'assurance quand j'étais encore un gamin. Bientôt je l'aurai complètement payée; mais, quand j'ai fait ma demande pour l'obtenir, je l'ai faite sous protêt. Pendant la première année, j'ai conservé cette police d'assurance sous protêt. Mais je puis vous déclarer sous serment que si je n'avais pas eu d'assurance, je ne serais pas plus riche d'un sou que je ne le suis maintenant. Sur mes revenus, j'ai épargné une somme d'argent considérable que je n'ai pas placée dans l'assurance, mais, je suis absolument certain que je n'aurais pas économisé mes primes si cet argent n'avait pas été placé dans l'assurance. J'ai maintenant un assez joli fonds de réserve sur lequel je peux compter dans un moment de besoin.

"J'avoue qu'il y a certains hommes qui n'ont pas autant besoin d'assurance que d'autres. L'homme sérieux, à l'esprit conservateur, qui a des propriétés pour la valeur d'un million de dollars et un revenu annuel de \$25,000, n'a pas le même besoin d'assurance que le peintre qui a une famille à faire vivre et qui ne gagne que \$15 par semaine. Admettons que les arguments employés d'ordinaire quand on parle d'assurance ne soient pas applicables au multi-millionnaire. Vous êtes un mécanicien qui n'avez jamais mis de côté un penny. S'ensuit-il que vous puissiez avoir soin de vous-même simplement parce que John D. Rockefeller peut le faire pour lui-même? Je ne le crois pas. Mais admettez que les millionnaires peuvent prendre soin de leur propre vie, n'est-ce pas un fait significatif que la plupart d'entre eux ne le font pas? On peut admettre comme une règle presque générale que plus un homme réussit et plus il a d'argent, plus il prend d'assurances. Cet argument devrait avoir du poids vis-à-vis de l'homme pauvre.

"Enfin, votre sentiment actuel vis-à-vis des compagnies d'assurance est simplement dû au fait que vous avez abandonné votre police. Chaque fois qu'un homme se dévoue à une affaire et qu'en

suite il l'abandonne, toujours il ressent de l'aversion pour cette chose-là.

Demandez à un homme pourquoi il n'a pas réussi dans une certaine affaire et il maudira d'habitude cette entreprise. Il reconnaîtra rarement qu'il n'a pas réussi par sa faute ou par sa propre faiblesse. De même, l'homme qui abandonne sa police d'assurance, affirme d'habitude qu'il l'a fait parce que la compagnie était mauvaise ou qu'elle s'appuyait sur de mauvais principes. Il n'admettra jamais qu'il l'a fait parce qu'il n'a pas su diriger ses intérêts. En qualité d'ami, j'espère que vous ne tomberez pas dans la même erreur, vos affirmations et vos arguments spécieux ne trompent aucun de ceux dont vous pourriez apprécier l'opinion. Vous avez simplement abandonné votre assurance parce que vous vous êtes trompé et vous feriez aussi bien de l'admettre tout de suite. Bien plus, vous devriez vous hâter de corriger l'erreur faite et de prendre une autre police d'assurance aussi vite que possible.

Les bonnes annonces sont comme les costumes faits sur mesure par le tailleur. Les annonces faites à-la-diable sont généralement écrites précipitamment, sans considération pour la valeur de l'espace ou les résultats à obtenir. Mesurez l'objet à annoncer sous toutes ses faces, notez tous les points de nature à faire impression sur telle ou telle personne. Avec ces mesures en votre possession, vous serez à même de bâtir l'annonce qui créera une impression.



Le ministère des travaux publics recevra jusqu'au jeudi, 16 août 1906, inclusivement, des soumissions pour fournir le charbon nécessaire aux divers édifices publics appartenant au gouvernement fédéral, dans tout le Dominion; lesquelles devront être cachetées, adressées au sous-signé et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumissions pour la fourniture du charbon aux édifices publics du gouvernement fédéral dans le Dominion."

On peut se procurer des imprimés comprenant le devis et les formules de soumission en s'informant à ce ministère.

Les soumissions devront être bellées sur les imprimés que le ministère fournit à cette fin et devront porter la signature des soumissionnaires.

Un chèque égal à dix pour cent (10 p. c.) du montant de la soumission, à l'ordre de l'honorable ministre des travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement ce contrat.

Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront remis.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

FRED. GELINAS,

Secrétaire.

Ministère des travaux publics,

Ottawa, 5 juillet 1906.

N. B.—Le ministère ne reconnaîtra aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.